



# Antena Cero Desalojos

Reporte Solidaridad con Haití

REPORTE\*\* 25 Marzo\*\*2012\*\* Santo Domingo, República Dominicana\*\*\*

---

## Reporte Colectivo por el Derecho a la Vivienda en Haití

Position du Collectif sur les incendies répétés dans les camps de déplacés, dans l'indifférence des autorités

---

### **Les droits à la vie et à la sécurité des déplacés-es menacés : les autorités ne doivent pas rester les bras croisés**

Samedi 24 mars 2012

Le Collectif pour la Défense du Droit au Logement constate comment la vie et les biens des déplacés disparaissent dans des incendies suspects enregistrés dans plusieurs camps de la capitale. Le Collectif observe que les autorités concernées laissent les victimes sans accompagnement et gardent le silence sur ces désastres qui plongent dans le deuil et le désespoir de nombreuses familles déjà éprouvées par la catastrophe du 12 janvier 2010.

A titre d'illustration, le Collectif rappelle les cas graves recensés entre le début du mois de février et le 18 mars 2012.

1. Dimanche 18 mars : un groupe de bandits débarquent et mettent le feu au Camp Kozbami de Cité Soleil. Bilan : 6 tentes incendiées.
2. Dans la nuit du 16 mars, le feu éclate au Camp Mausolée, à proximité du Palais National. Bilan : 58 tentes consumées.
3. Lundi 12 mars, environ une centaine de tentes partent en fumée dans la cour du Lycée Toussaint Louverture au centre-ville. 5 personnes périssent des suites de cet incendie (Trois d'entre elles sont membres d'une même famille : une mère et ses deux enfants mineurs, l'un âgé de 12 ans, et l'autre de 10 ans).
4. Samedi 18 février, le feu consume 2 tentes au Camp Mayard situé dans le quartier de Christ-Roi.
5. Mercredi 8 février, un incendie ravage une cinquantaine de tentes au camp de l'Ecole République d'Argentine, à Carrefour Péan, autre quartier de la capitale. Une cinquantaine d'autres tentes sont détruites pour freiner la propagation du feu. Une enfant de 3 ans meurt carbonisée.

Le Collectif pour la Défense du Droit au Logement est très préoccupé face à l'indifférence et le silence des autorités concernées et observe ce qui suit :

Aucune diligence de leur part pour porter secours aux victimes dans leur détresse ;

Aucune volonté exprimée pour informer la population sur ces faits graves.

Aucune enquête annoncée sur ces incendies qui ressemblent à une manœuvre criminelle pour forcer les familles déplacées à vider les lieux à tout prix ;

Aucune disposition prise par le commissaire du Gouvernement qui se plaît souvent à rappeler qu'il entend instaurer l'ordre ; le commissaire n'a guère passé des instructions au juge de paix pour un constat pouvant aider dans la recherche des mains criminelles qui seraient à l'origine de ces incendies, une démarche pourtant prévue par le Code d'Instruction Criminelle ;

Aucune démarche auprès du service concerné pour monter une brigade policière en vue de renforcer la sécurité aux abords des camps, alors que la devise de la Police Nationale d'Haïti est : protéger et servir;

Aucune annonce de la part du Ministère de la Justice pour accompagner les déplacés-es dans le recouvrement de leurs documents (acte de naissance, carte d'identification nationale) réduits en cendres ;

Aucun conseil de la part de la Protection Civile aux déplacés-es pour leur indiquer comment éviter d'autres incendies qui ne seraient pas d'origine criminelle et qui surviendraient par accident, si jamais cela leur arrive. Que signifie ce silence observé par les autorités sur les incendies déclarés dans les camps ?

Les menaces proférées par des individus pour mettre à exécution leurs projets d'incendier les abris des familles déplacées ne datent pourtant pas d'aujourd'hui.

Rappelons que, dans la nuit du 21 décembre 2011, un groupe de bandits avait investi le camp de la Place Jérémie, déchiré les tentes, frappé les occupants-es pour les forcer à faire place nette. Jusqu'à présent, la plupart des victimes de cette expulsion violente sont dans la rue, sans secours. La Mairie de Port-au-Prince avait déclaré n'être pour rien dans cette opération de déguerpissement. Pourtant, lors d'une cérémonie officielle, le 11 janvier 2012, le président de la République citait la Place Jérémie parmi les goals qu'il avait marqués.

Le Collectif pour la Défense du Droit au Logement souligne, une fois de plus, l'obligation inscrite dans la Constitution de 1987 pour que les autorités garantissent le droit à la vie et à la sécurité de la population, sans discrimination. En outre, en tant qu'Etat-membre des Nations-Unies, Haïti est concerné par les Principes Directeurs régissant les personnes déplacées victimes de catastrophes et en faveur desquelles le droit à la vie et à la sécurité doivent être garantis. Les autorités haïtiennes ont donc des responsabilités à assumer, chacune à leur niveau respectif.

En ce sens, le Collectif demande que :

Le commissaire du gouvernement de Port-au-Prince mette l'action publique en mouvement pour freiner tous les actes criminels ressemblant à des incendies provoqués dans les abris des victimes du 12 janvier ;

La Mairie de Port-au-Prince se porte au secours des victimes qui connaissent une situation, chaque jour, de plus en plus grave ;

la Croix-Rouge Haïtienne, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme viennent en aide aux femmes enceintes et aux enfants en bas âge à l'abandon dans les rues et sans aucune protection ;

les déplacés-es s'organisent pour se défendre et contrecarrer les actions criminelles dans les camps ;

d'autres citoyens-citoyennes, groupes, institutions et organisations conséquentes nationales et internationales se solidarisent avec les familles déplacées du 12 janvier, qui continuent d'être victimes.

Les personnes sous les tentes et pré-larts déchirés sont aussi des citoyens-citoyennes comme tout-e autre Haïtien/Haïtienne  
Leurs droits à la sécurité et à la vie sont menacés Les autorités ne doivent pas rester les bras croisés !

Port-au-Prince, 23 mars 2012

Pour le Collectif

Sanon Reyneld

*Le Collectif pour la Défense du Droit au Logement regroupe les organisations suivantes : FRAKKA, GARR, PAPDA, DOP, BATAY OUVRIYE, POHDH, SERVICE JESUITE-HAITI.*

Com GARR []